



Investment
Managers

PART OF
BNP PARIBAS
GROUP

AXA WORLD FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable domiciliée au Luxembourg
Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Registre du commerce : Luxembourg, B-63.116
(le « Fonds »)

15 décembre 2025

LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, VÉUILLEZ CONSULTER L'AVIS D'UN PROFESSIONNEL.

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous informer que les administrateurs du Fonds (les « **Administrateurs** » ou, ensemble, le conseil d'administration du Fonds, également dénommé le « **Conseil** ») ont décidé d'apporter un certain nombre de modifications au prospectus du Fonds (le « **Prospectus** »), en raison de la restructuration envisagée d'AXA Investment Managers (« **AXA IM** ») et des conséquences qui en découlent pour la Société de gestion (telle que définies ci-après) et plusieurs prestataires de services du Fonds.

Sauf indication contraire dans le présent avis, les mots et expressions employés ci-après auront la même signification que dans le Prospectus.

Après avoir entamé des négociations exclusives le 1er août 2024, AXA S.A. a accepté de vendre AXA IM, l'activité de gestion d'investissements d'AXA, à BNP Paribas (« **BNPP** ») (la « **Transaction** »).

La Transaction se déroule en deux temps :

- le 1er juillet 2025, l'actionnaire majoritaire d'AXA Investment Managers Paris S.A. (« **AXA IM Paris** » ou la « **Société de gestion** ») est passé d'AXA S.A. à BNP Paribas S.A. ;
- le 31 décembre 2025 (la « **Date de prise d'effet** »), AXA IM Paris sera fusionné avec BNP Paribas Asset Management Europe (« **BNPP AM** »), certaines entités appartenant à AXA IM et impliquées dans la gestion du Fonds (listées ci-dessous - les « **entités AXA IM** ») seront fusionnées avec leurs entités correspondantes au sein de BNPP AM ou du groupe BNPP, et les succursales d'AXA IM Paris seront transférées, par l'effet des fusions, à leurs succursales correspondantes de BNPP AM (cette partie de la Transaction étant désignée comme la « **Migration** »).

BNPP AM est une société de droit français, dont le siège social est situé 1 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 319 378 832, et enregistrée en tant que société de gestion de portefeuille auprès de l'AMF sous le numéro d'agrément GP 96002, délivré le 19 avril 1996.

Les impacts de la Migration sur le Fonds sont détaillés ci-dessous.

Le Conseil confirme que, d'un point de vue pratique, la Migration n'entraînera aucune perturbation des flux opérationnels actuellement en place et n'entraînera aucun coût supplémentaire pour vous.

Les coûts liés à la Migration seront pris en charge par la Société de gestion.

1. **Changement de la Société de gestion du fonds**
2. **Changement de certains prestataires de services**
3. **Mise à jour de la documentation du Fonds**

1. Changement de la Société de gestion du fonds

Suite à la Migration, AXA IM Paris sera absorbée et remplacée par BNPP AM à compter de la Date de prise d'effet (le « **Changement de Société de gestion** »). BNPP AM assumera donc le rôle de société de gestion du fonds, avec tous les droits, obligations et responsabilités qui y sont associés et qui sont transférés de plein droit.

L'adresse postale de la Société de gestion du fonds restera Tour Majunga, La Défense 9, 6, place de la Pyramide, 92800 Puteaux, France.

Le Changement de Société de gestion n'aura aucune incidence importante sur le Fonds ou ses actionnaires.

En particulier, BNPP AM assurera la continuité de l'activité courante et de l'opérabilité en ce qui concerne la gestion du fonds, qui continuera à s'appliquer avec le même niveau d'exigence que le Fonds et ses actionnaires sont en droit d'attendre à la suite de l'opération de Migration.

En conséquence, les politiques actuelles d'AXA IM Paris continueront à s'appliquer, et il n'y aura pas de changement dans les frais de gestion et les stratégies ou objectifs d'investissement poursuivis par le Fonds. Pour éviter toute ambiguïté, les méthodologies ESG mises en œuvre par AXA IM Paris, qui peuvent diverger de celles de BNPP AM, continueront d'être mises en œuvre par BNPP AM pour le Fonds après la Date de prise d'effet.

En outre, l'autorité décisionnelle relative au Fonds est maintenue à des niveaux équivalents, les flux de travail opérationnels se poursuivent sans interruption, et les contacts avec les clients et les normes de service sont maintenus à leurs niveaux élevés actuels.

Par conséquent, il est prévu qu'à la Date de prise d'effet, la gestion quotidienne du Fonds se poursuive sans diminution de la qualité ou de l'efficacité et sans impact matériel sur le processus d'investissement, les objectifs, les stratégies, la gestion des risques ou les profils de risque des compartiments.

Le Changement de société de gestion n'aura pas d'impact matériel sur votre investissement et n'entraîne pas d'augmentation des frais. Il entrera en vigueur à la Date de prise d'effet.

2. Changement de certains prestataires de services

Suite à la Migration, et à compter de la Date de prise d'effet, les Entités AXA IM suivantes seront fusionnées avec leurs entités correspondantes au sein de BNPP AM, comme suit (le « **Changement de prestataires de services** »):

Fonction (le cas échéant)	Entité actuelle	Nouvelle entité à partir de la Date de prise d'effet
Gestionnaires d'investissement / sous-gestionnaires d'investissement	AXA Real Estate Investment Managers SGP	BNP Paribas Real Estate Investment Management France
Agent sous-délégué chargé des prêts de titres et des opérations de pension	AXA Investment Managers IF	BNP Paribas Dealing Services
Représentant local (Italie)	AXA IM Paris - Sede Secondaria Italiana	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Italian Branch

Les autres prestataires de services du Fonds resteront les mêmes.

Le Changement de prestataires de services n'aura pas d'impact significatif pour le Fonds ou ses actionnaires, pour les mêmes raisons que celles exposées ci-dessus et, en particulier, il n'y aura pas

de changement dans les politiques, les frais, les risques de gestion, le profil de risque, le processus d'investissement, les stratégies d'investissement ou les objectifs poursuivis par le Fonds.

Comme indiqué ci-dessus, les nouvelles entités continueront, le cas échéant, à mettre en œuvre, pour le Fonds, les méthodologies ESG d'AXA IM qui peuvent diverger de celles mises en œuvre par BNPP AM.

Le Changement de prestataires de services n'aura pas d'impact matériel sur votre investissement et n'entraîne pas d'augmentation des frais. Il entrera en vigueur à la Date de prise d'effet.

3. Mise à jour de la documentation du Fonds

En conséquence de ce qui précède et sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), le Prospectus et les Documents d'Informations Clés (Investisseurs) pertinents (les « DIC(I) ») seront mis à jour afin de refléter le Changement de Société de Gestion et le Changement de Prestataires de Services, notamment :

- Mise à jour dans les suppléments et les DIC(I) des compartiments concernés, le cas échéant, des références aux Entités d'AXA IM agissant en tant que Gestionnaires d'Investissement ou Sous-gestionnaires d'Investissement ;
- Remplacement, le cas échéant dans les suppléments et les DIC(I) des compartiments, de la référence aux entités du groupe AXA IM par une référence aux entités du groupe BNPP AM Holding ;
- Mise à jour des différentes références aux Entités AXA IM énumérées au point 2 ci-dessus dans la partie principale du Prospectus ;
- Le cas échéant, clarification dans la partie principale du prospectus du fait qu'AXA IM fait partie du groupe BNPP ; et
- Mise à jour de la section « La société de gestion » du prospectus détaillant les informations sur la société BNPP AM en tant que nouvelle société de gestion et insertion d'une sous-section « Conflits d'intérêts ».

Ces modifications entreront en vigueur à la Date de prise d'effet.

Une copie du Prospectus révisé (y compris des annexes SFDR des Compartiments) et des DIC(I), le cas échéant, sera mise à disposition gratuitement au siège social de la Société et sur la page <https://funds.axa-im.lu/fund-centre>.

À l'attention des actionnaires belges :

Lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du Compartiment concerné, la demande de rachat en question peut être adressée au service financier situé en Belgique : CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C b320, 1000 Bruxelles. Le présent Prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les DIC(I) (en langue française), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier de Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>).

Le Document d'Information Clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le Conseil d'administration

AXA World Funds